

# PARIS : Épargne salariale, comment mettre en place le dispositif au sein des PME ?

PARIS : Le gouvernement a lancé aujourd'hui une mission afin d'inciter les PME à mieux partager la valeur ajoutée avec leurs salariés.



D'ici la fin de l'année, l'objectif est d'atteindre au moins 30 % de PME se dotant d'un accord sur l'épargne salariale.

Comment mettre en place ces dispositifs au sein des PME ?

Qu'est-ce que l'épargne salariale ? Quelle différence entre la participation et l'intéressement ?

Quelles sont les formalités pour mettre en place ces dispositifs ?

Quels salariés peuvent en bénéficier ? Quelles différences selon les seuils d'effectifs – 50 et 250 salariés notamment ?

PLFSS : Quelles conséquences après la suppression du forfait social jusqu'à 50 salariés ? Et depuis l'exonération des accords d'intéressement pour les entreprises de 50 à 250 salariés ?

Seulement 15% des salariés de PME bénéficiaires... Pourquoi ces dispositifs peinent à se développer dans les PME ? Quelles dispositions sont prévues dans le projet de loi PACTE ?